

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 3 - Vendredi 23 janvier 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LE TOUR DE ROMANDIE AU DÉPART DE LA NEUVEVILLE

Trois ans après avoir accueilli la boucle romande à l'occasion de son 700^e anniversaire, la cité déroulera à nouveau le tapis rouge aux meilleurs cyclistes de la planète. Vendredi 1^{er} mai 2015, La Neuveville donnera le coup d'envoi d'une nouvelle étape du Tour de Romandie. Une journée qui sera marquée par l'enthousiasme sportif, une émotion puissante que l'on partagera en rendant hommage à Olivier von Gunten.

C'est un honneur d'organiser un départ du Tour de Romandie. En 2012 déjà, alors que la bourgade célébrait ses sept siècles d'existence, le peloton s'était élancé des abords de la vieille ville pour disputer une magnifique étape en direction de Charmey. Le public avait répondu présent; de nombreux passionnés, amateurs et curieux étaient venus encourager les valeureux cyclistes sur la ligne de départ. Le 1^{er} mai prochain, qu'il soit férié ou pas, sera une belle occasion de marquer l'intérêt de La Neuveville pour le sport en général et pour cette manifestation romande plus particulièrement.

Le peloton prendra le départ devant la Mairie à 13h30 pour une étape en direction de Fribourg. Sur la place du Marché, le village du Tour de Romandie et d'autres stands seront installés pour accueillir les cyclistes et le public dès 11h00. Sur la place de la Liberté ainsi qu'à la Cave de Berne, une équipe de restauration et les vigneronnes de La Neuveville et de Chavannes, partenaires de la manifestation, se chargeront de ravitailler tous les visiteurs. Un village enfant avec jeux, grimaces et concours sera également proposé.

Hommage à Olivier von Gunten

Ce départ de la troisième étape du Tour de Romandie permettra d'honorer la mémoire d'un Neuvevillois qui s'est tellement engagé pour le développement du sport ici et dans notre région. Un homme qui a œuvré sur tous les fronts pour que les événements sportifs soient beaux, festifs et populaires. Olivier von Gunten, membres du comité d'organisation en 2012/2015 de l'étape neuvevilloise, laissera à tout jamais une empreinte sportive dans notre cité.

SOUPER DE NOËL DIFFÉRENT

Mercredi 24 décembre 2014

C'est avec beaucoup de reconnaissance que l'Exécutif communal remercie tous les bénévoles et les commerçants suivants :

*Boissons Girard, Le Landeron
Boucherie Junod, La Neuveville
Boulangerie des Pavés, La Neuveville
Commission des Loisirs, La Neuveville
Coop, La Neuveville
Domaine de la ville de Berne, La Neuveville
Lion's Club, La Neuveville
Migros, La Neuveville*

de leur générosité. Sans eux, cette jolie fête n'aurait pas pu avoir lieu.

*Un merci tout particulier à Simone et André Gorgé
pour la délicieuse salade de fruits maison.*

Un nombre de personnes, toujours en augmentation, ont été accueillies au son de l'accordéoniste Edgar-Charles et de sa compagne qui ont animé cette belle soirée.

MERCI à tous et à l'année prochaine !

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Le maire
Roland Matti

Avis de construction

Requérant : MK Realitim Management SA, rue Centrale 26, 1002 Lausanne

Auteur du projet : Bauart Architectes et Urbanistes SA, Crêt-Taconnet 17, 2000 Neuchâtel

Emplacement : Parcelles nos 155 et 157, Av. des Collonges, commune de La Neuveville

Projet : Démolition de 6 box de garage, suppression et plantation d'arbres, construction d'un nouveau bâtiment d'habitation de 10 appartements, comprenant un garage souterrain avec 17 places de stationnement

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : ZAVV et zone de protection archéologique

Dérogations : 80 LR

Recensement architectural : Ensemble bâti D, objet C, digne de conservation

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 janvier 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Commune bourgeoise de La Neuveville, Case postale 541, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : GVH St-Blaise SA, Bureau d'ingénieurs civils, Rue des Moulins 16, 2072 St-Blaise

Emplacement : Parcelle no 1498, Crêt du Raffort, commune de La Neuveville

Projet : Remblayage complet du site avec demande de défrichement temporaire ; entreposage temporaire de matériel de démolition non bitumineux pour concassage (concassage deux jours complets séparés par année) ; goudronnage temporaire de la piste de chantier

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : Agricole

Dérogations : 24 LAT ; 25 LCFO

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 janvier 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Monsieur Frei Jean-Louis, Rue Montagu 13, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelier ac architectes SA, Rue du Château 17, 2034 Pesex

Emplacement : Parcelles nos 1235 et 1488, Rue Montagu, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'un nouvel immeuble locatif avec parking souterrain, rez-de-chaussée, deux étages et un attique; pose d'une pompe à chaleur; différents aménagements extérieurs dont accès et places de parc

Dimensions : Selon plans déposés.

Construction : Selon plans déposés.

Zone : ZAVV

Dérogations : 80 LR ; 90 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 janvier 2015
Le préfet : J.-Ph. Marti



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MÉRITES CULTUREL ET SPORTIF DE LA NEUVEVILLE

Le 9 mai 2015, la Municipalité de La Neuveville organisera pour la huitième fois, une réception à l'intention des mérites culturels et sportifs qui se sont distingués durant les années 2013 et 2014, étant donné que cette manifestation n'a plus lieu que tous les 2 ans. A cette occasion, les critères de sélection en vigueur seront appliqués selon notre règlement qui figure en annexe.

Concernant les mérites individuels : quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Pour les membres individuels qui font partie d'une société neuvevilloise, c'est celle-ci qui sera chargée de remplir le formulaire d'annonce.

Le délai d'annonce des candidatures est fixé au **30 janvier 2015 au plus tard**. Passée cette date, nous ne pourrions malheureusement plus tenir compte de nouvelles candidatures. Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter le délai précité.

Le document ci-dessous devra être retourné à la Municipalité de La Neuveville, département des loisirs, Case postale 263, 2520 La Neuveville, chancellerie.loisirs@neuveville.ch

Nom, prénom du lauréat	
Année de naissance	
Adresse complète	
Tél. privé / professionnel ou portable	
Sport /activité	
Spécialité	
Titre obtenu / rang	
Catégorie	
Lors de quelle manifestation et/ou raison de la proposition	

Lieu et date : Signature :

REGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MERITES CULTUREL ET SPORTIF DE LA COMMUNE DE LA NEUVEVILLE

(Remarque d'ordre général : le genre masculin utilisé dans ce règlement l'est à titre générique)

Le Conseil général de La Neuveville, se fondant sur - L'art. 42 al. 1 lettre a du Règlement d'organisation du 27 août 2000, - La proposition du Conseil municipal, arrête le règlement suivant :

Art. 1

Le mérite culturel et le mérite sportif neuvevillois récompensent :

- un membre d'une société ou
- une équipe ou
- une société, ou
- une personne indépendante

qui dans le courant de l'année, s'est particulièrement distingué/e

a) par des résultats brillants, par exemple parmi les trois premiers d'une compétition ou parmi les meilleurs sur plusieurs compétitions,

b) par une activité particulièrement honorifique dans le cadre d'une société culturelle ou sportive,

c) par un service particulier rendu aux sociétés locales,

d) par une activité ayant eu un retentissement au-delà de la localité.

Art. 2

Le mérite "Dirigeant ou entraîneur" récompense une personne ayant plus de 10 ans de sociétariat avec ou sans fin de mandat ou ayant eu une activité déterminante dans l'obtention de succès ou dans le développement de son activité ou de son sport.

Art. 3

Le mérite "Coup de cœur" récompense une personnalité, groupe, club ou institution ayant contribué au développement de la culture ou du sport, ayant œuvré dans le soutien d'une action spécifique ou à long terme. Comme son nom l'indique ce prix est attribué en fonction de critères pas forcément rationnels mais aussi émotionnels.

Art. 4

Pour les mérites "Dirigeant ou entraîneur" et "Coup de cœur", la commission des loisirs statue sur la base de propositions externes ou par rapport à l'ac-

tualité de l'année. Aucune obligation n'est donnée d'attribuer chaque année un mérite dans ces catégories.

Art. 5

La commission des loisirs propose au Conseil municipal l'attribution du mérite culturel et sportif ainsi que le mérite dirigeant ou entraîneur et le mérite coup de cœur.

Art. 6

Les distinctions sont remises aux lauréats par le Conseil municipal au cours d'une cérémonie.

Art. 7

Quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Art. 8

Un poste au budget de la Municipalité de La Neuveville devra être créé. Un montant sera proposé chaque année afin de couvrir les frais de cérémonie et de distinction.

Art. 9

La période de référence pour l'attribution débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 10

Le présent règlement entre en vigueur le 4 décembre 2006.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 25 octobre 2006.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier
M. Lehmann V. Carbone

Certificat de dépôt public

Le Règlement concernant l'attribution des mérites culturel et sportif de la Commune de La Neuveville a été déposé publiquement à la chancellerie municipale pendant 30 jours à compter du 3 novembre 2006. Le dépôt public a été publié dans la feuille d'avis officielle no 40 du 3 novembre 2006.

La Neuveville, le 4 décembre 2006

Le chancelier municipal
V. Carbone

AVIS AUX ABONNES

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Des travaux d'entretien auront lieu sur le télé-réseau afin d'augmenter les capacités de ce dernier

Ces travaux sont planifiés comme suit :

Du lundi 2 au vendredi 13 février 2015

Des microcoupures pourront avoir lieu lors de cette période de 08h00 à 17h00.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Meilleures salutations
SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau

Appel d'urgence
Tél. 145 Intoxications,



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FANFARE L'ESPERANCE LAMBOING Soirées musicale et théâtrale

La fanfare L'Espérance vous invite à venir partager un moment de détente en prenant part à sa soirée musicale avec la participation des jeunes musiciens de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, sous la direction de Mme Brigitte Jäggi, suivie d'une pièce de théâtre intitulée « Le berger aimait trop les framboises » rires assurés....

Ces soirées auront lieu au complexe du Cheval-Blanc à Lamboing les 6 et 7 février 2015 à 20h15.

D'avance nous vous remercions de votre soutien.

PASSAGE DU BIBLIOBUS

À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

24 janvier 2015, 7 février 2015, 21 février 2015, 7 mars 2015, 21 mars 2015, 11 avril 2015, 25 avril 2015, 9 mai 2015, 23 mai 2015, 6 juin 2015, 20 juin 2015, 4 juillet 2015, 22 août 2015, 5 septembre 2015, 19 septembre 2015, 3 octobre 2015, 17 octobre 2015, 31 octobre 2015, 14 novembre 2015, 28 novembre 2015, 12 décembre 2015.

L'administration communale

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87.

Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale et Bourgeoisie de Prêles

JUBILAIRES 2015

Cette année, plusieurs personnes dans la commune fêteront un anniversaire particulier

Madame	Lucette	Etienne	Diesse	Doyenne 95
Madame	Monique	Carrel	Lamboing	94
Monsieur	Roger	Racine-Richard	Lamboing	94
Madame	Jacqueline	Rollier	Lamboing	94
Madame	Adrienne	Studer	Prêles	94
Monsieur	Walter	Sunier	Prêles	94
Madame	Nelly	Bourquin	Diesse	93
Madame	Rolande	Bruppacher	Diesse	93
Monsieur	André	Racine	Lamboing	93
Madame	Geneviève	Rossel	Prêles	93
Monsieur	Jean	Dubois	Lamboing	92
Madame	Klara	Gurtner	Prêles	92
Monsieur	Yves	Ramseyer	Prêles	92
Monsieur	Eric	Rossel	Lamboing	92
Monsieur	Gino	Venzo	Prêles	92
Monsieur	Gaston	Forchelet	Diesse	91
Madame	Suzanne	Lecomte	Diesse	91
Monsieur	Hans	Schaffer	Prêles	91
Madame	Paulette	Sunier	Prêles	91
Madame	Marie	Venzo	Prêles	91
Madame	Thérèse	Berri	Lamboing	90
Monsieur	Claude	Bourquin	Diesse	90
Monsieur	Werner	Flückiger	Prêles	90
Madame	Mariette	Forchelet	Diesse	90
Monsieur	Albert	Giauque	Prêles	90
Monsieur	Otto	Léchet	Prêles	90
Monsieur	André	Sprunger	Diesse	90
Madame	Geneviève	Ballif	Lamboing	89
Madame	Renée	Contesse	Prêles	89
Madame	Louise	Flückiger	Prêles	89
Monsieur	Gérald	Graf	Lamboing	89
Monsieur	Alfred	Gurtner	Prêles	89
Madame	Dorette	Joset	Prêles	89
Madame	Claudine	Knellwolf	Lamboing	89
Madame	Jacqueline	Kramer	Prêles	89
Madame	Marie-Rose	Pilet	Prêles	89
Madame	Madeleine	Racine-Richard	Lamboing	89

Madame	Marcelle	Thomet	Lamboing	89
Monsieur	André	Zeller	Prêles	89
Monsieur	Willy	Bourquin	Diesse	88
Madame	Elise	Fankhauser	Prêles	88
Monsieur	Marcel	Guillaume	Diesse	88
Madame	Daisy	Richard	Lamboing	88
Monsieur	Georg	Wyss	Prêles	88
Monsieur	Charly	Germain Dubois	Lamboing	87
Madame	Irène	Giauque	Prêles	87
Monsieur	Roger	Racine-Bourquin	Lamboing	87
Madame	Verena	Ramseyer	Prêles	87
Madame	Madeline	Richard	Lamboing	87
Madame	Anna Marie	Schmutz	Prêles	87
Madame	Rosa	Frapolli	Prêles	86
Madame	Simone	Gauchat	Diesse	86
Monsieur	Karl	Gurtner	Lamboing	86
Madame	Liselotte	Jeanneret-Grosjean	Lamboing	86
Madame	Violette	Léchet	Lamboing	86
Madame	Gertrud	Schwab	Prêles	86
Monsieur	William	Sunier	Lamboing	86
Madame	Yvonne	Tröhler	Prêles	86
Madame	Elsa	von Dach	Lamboing	86
Madame	Liselotte	Zeller	Prêles	86
Monsieur	Friedrich	Bichsel	Prêles	85
Madame	Denise	Lecomte	Diesse	85
Madame	Bibiana	Matthey-de-L'Endroit	Lamboing	85
Monsieur	Marcel	Richard	Prêles	85
Madame	Elza Huguette	Theubet	Prêles	85
Monsieur	Marcy	Theubet	Prêles	85
Monsieur	Ulrich	Wenger	Diesse	85
Monsieur	Andreas	Bünteli	Lamboing	80
Madame	Giséle	Cosandey	Prêles	80
Monsieur	André	Lecomte Diesse		80
Monsieur	Fred	Lüdi	Prêles	80
Monsieur	René	Meier	Prêles	80
Madame	Senta	Pulver	Prêles	80
Madame	Gertrude	Racine	Lamboing	80

D'ores et déjà, le Conseil communal ainsi que l'Administration, présentent à toutes ces personnes de bons vœux de santé et de bonheur.

L'administration communale

**Commune****mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

Avis de construction**Requérant** : M. Jean-Michel Noth, La Ravoye 19, 2516 Lamboing**Auteur du projet**: M. J.-M. Noth, Lamboing**Propriétaire foncier**: M. J.-M. Noth, Lamboing**Projet** : Construction d'un garage pour deux voitures, La Ravoye 19, village de Lamboing**Zone** : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 janvier au 15 février 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 janvier 2015

Secrétariat communal

**LA SPORTIVE
JOURNÉES PORTES OUVERTES**

La Sportive, Société de gym invite tous les hommes intéressés à se bouger dans une atmosphère conviviale, à venir nous rendre visite à l'occasion d'une séance d'essai.

Nous vous attendons, en tenue de sport si vous le désirez (vestiaire)

**le mardi 27 janvier 2015
de 20h à 22h****Halle polyvalente de Prêles
route de Châtillon***Si affinité, devenez, vous aussi,
membre de la Sportive*Pour plus d'information : www.lasportive.chContact : Roger Picard, président
rpicard@bluewin.ch ou 032 315 18 88 (soir)**Commune****de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**JANVIER
Samedi 24
Lundi 26****FÉVRIER
Lundi 02****de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2015Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2015 :

..... stère quartelage hêtre à Fr. 80.00 / stère

..... bois de feu feuillu long 3-6 m à Fr. 50.00 / m³

Nom, prénom Tél.

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **20 février 2015**.**Bois de feu sec, dépôt au hangar :**

..... Quartelage hêtre 33 cm, en sac	à	Fr.	15.00	/30 kg
..... Dépôt	à	Fr.	2.00	par sac
..... Quartelage hêtre 33 cm stère	à	Fr.	160.00	stère

Administration communale

Avis de construction**Requérant** : Monsieur Burger Andreas, Métairie de Prêles, 2534 Les Prés-d'Orvin**Emplacement** : Parcelle no 2185.3, Métairie de Prêles / Prés-d'Orvin 132, commune de Nods**Projet** : Installation d'un abri-tunnel pour l'entreposage de matériel agricole**Dimensions** : Selon plans déposés.**Construction** : Selon plans déposés.**Zone** : Agricole**Dérogations** : 24 LAT (décision de conformité à la zone)

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 janvier 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 24 janvier 2015 de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

L'administration communale

Appel d'urgence**Tél. 145 Intoxications,**



Programme 2015 et années suivantes du Conseil communal de Nods

1. Administration générale et constructions	H. Baumgartner
1.1 Règlements	
Mise à jour règlement d'organisation	31.12.15
Mise à jour règlement concernant les élections aux urnes	31.12.15
1.2 Habitants	
Invitation aux nouveaux habitants	30.09.15
1.3 Zone à bâtir	
Encouragement à la construction des terrains privés en zone à bâtir	31.12.15
1.4 Secteur « Les Prés-Vaillons »	
Fin de la mise à jour des dossiers de construction	31.12.15
1.5 Règlement de construction et plan de zones	
Révision du règlement de construction et du plan d'aménagement local	31.12.17
1.6 Politique des énergies renouvelables	
Information - Développement	31.12.15
1.7 Patrimoine bâti	
Valorisation des bâtiments inoccupés	31.12.17
2. Economie publique	D. Balmer
2.1 Pâturages et domaine	
Politique et préparation des estivages	31.03.15
Entretien des pâturages	30.09.15
2.2 Forêts	
Entretien particulier dans les pâturages boisés PGI	30.09.15
Politique forestière et marché du bois	31.12.15
Planification de l'entretien des chemins forestiers	31.12.15
2.3 Métairies	
« Prés-Mijoux » – Affectation future	31.12.16
« Les Colisses du Haut » conditions d'exploitation	31.12.15
« Vieux chalet » - Affectation future	31.12.17
« La Meuse » - réfection de la toiture nord	31.12.16
Mise à jour des contrats locations, La Neuve, La Meuse	31.12.15
3 Eau – Energie – Eaux usées	R. Rollier
3.1 Service des eaux	
Avenir de la potence	30.09.16
3.2 Cadastre souterrain	
Mise à jour des plans	31.12.18
3.3 Electricité	
Mise à jour et suivi de la tarification	31.08.15
Comptabilité analytique	31.08.15
Eclairage public – Entretien et économie d'énergie	31.12.15
3.4 Eaux usées	
Etude de viabilisation du secteur « Les Ravières » si possibilité d'extension du plan de zones à bâtir	31.12.17
4. Travaux publics - Cimetière	C. Conrad
4.1 Cimetière	
Révision du règlement	31.12.16
Réfection entrée du cimetière	31.12.15
4.2 Travaux publics	
Planification des travaux d'entretien courant	30.04.15
Réfection chemin des Tschètres	31.12.16
Réfection chemin de Brevo	31.12.16
4.3 Place de jeux milieu du village	
Assainissement de la place de jeux	31.12.16

Avis de construction

Requérants: Jules-Fernand et Francine Conrad,
Chemin des Tschètres 7, 2518 Nods

Auteurs du projet: Jules-Fernand et Francine Conrad

Projet : Assainissement de la toiture ; couverture en tuiles type Petrin couleur rouge sur RF 107 du ban de Nods, Chemin de Tschètres 7, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 23.01.2015 / Evc - FOD 23.01.2015

L'administration communale

**Chaque minute dans le monde,
un enfant perd la vue!**
**Offrez la vue avec seulement
50 francs!**

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
www.cbmswiss.ch

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles

Tél. 117 Police
Tél. 118 Feu
Tél. 144 Ambulances

**Nouvelles**
de l'administration

5 Enseignement – culture – Affaires sociales	C. Botteron
5.1 Personnes âgées	
Organisation de la sortie des personnes âgées	30.09.15
Jubilaires – visites de fin d'année	31.12.15
5.2 Transports scolaires	
Etude arrêt bus haut du village	31.12.15
5.3 Santé	
Participation à une étude pour un éventuel centre médical	31.12.15
6. Finances – Bâtiments communaux	P. Bayard
6.1 Finances	
Préparation au nouveau modèle de compte harmonisé	31.12.15
6.2 Bâtiments communaux	
Examen de l'ensemble des bâtiments	
Planification des travaux d'entretien (priorités)	31.12.15
Réfection du toit et façades de l'ancienne administration ainsi que de la salle du 1er étage	31.12.16
Ancienne station d'arrivée télésiège (nouvelle affectation – vente)	31.12.15
7. Sécurité - Sports et loisirs	P. Stauffer
7.1 Déchetterie	
Examen de l'autofinancement du service – groupe de travail pour déchets verts	31.12.15
7.2 Environnement	
Application de la législation	
Gestion des cas litigieux – Règlementation des places publiques	31.12.16
7.3 Dépôt des artisans	
Conditions et contrats d'utilisation dépôt des artisans	31.12.15

Nods, le 20 janvier 2015/vs

Hausse saisonnière du chômage en fin d'année

Le nombre de chômeurs a augmenté le mois dernier dans le canton de Berne pour s'établir à 14'428 personnes, soit 1009 de plus qu'à la fin novembre. Le taux de chômage passe ainsi de 2,5 à 2,6%. Cette hausse est principalement d'origine saisonnière.

En moyenne annuelle, 13'189 personnes étaient au chômage dans le canton de Berne en 2014 (contre 12 725 en 2013), soit un taux moyen de 2,4% (2,3% en 2013).

L'évolution habituelle de l'emploi en cette période de l'année s'est traduite, en décembre dernier, par une hausse saisonnière du chômage dans la construction. Le chômage augmente également dans les autres activités de services, en particulier la location de services. On observe en revanche un net repli du chômage dans l'hôtellerie-restauration grâce au début de la saison d'hiver.

Le chômage a augmenté dans sept arrondissements administratifs du canton de Berne et reculé dans les trois autres. A la fin du mois dernier, le taux de chômage allait de 1,5% à 4,5%.

Le chômage des jeunes a augmenté pour s'établir à 2104 personnes, soit 78 de plus que le mois précédent.

En décembre 2014, le canton de Berne comptait 167 personnes de plus au chômage qu'en décembre 2013.

Nouvelles de l'administration**Distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS):
Eviter toute agitation en matière de politique financière**

9 janvier 2015 – Communiqué de presse; Direction des finances

La Direction des finances du canton de Berne a appris que la Banque nationale suisse (BNS) procéderait à une importante distribution de bénéfice à la Confédération et aux cantons. La situation financière du canton de Berne, dont le budget prévoit pour l'exercice 2015 un excédent de 124 millions de francs du compte de fonctionnement mais de seulement 7 millions de francs du solde de financement, s'en trouvera ainsi améliorée. La directrice des finances Beatrice Simon estime que la décision de la BNS ne doit pas donner lieu à des décisions de fond en matière de politique fiscale ou de politique des dépenses.

La Direction des finances s'attend à ce que l'annonce de la BNS suscite des revendications de divers côtés, telles que l'abandon de mesures de l'examen des offres et des structures (EOS), des baisses d'impôts ou des dépenses supplémentaires dans plusieurs domaines.

Elle rappelle que la part du canton à la distribution du bénéfice de la BNS n'est qu'un poste parmi tant d'autres du budget cantonal, soumis à d'importantes fluctuations. Nul ne sait comment évolueront les postes importants au cours des prochains temps (p. ex. décisions à l'échelon fédéral, évolutions démographique et économique). A ces éléments s'ajoutent des postes internes au canton faisant actuellement débat, telles que le résultat de la révision en cours de la législation fiscale concernant la limitation de la déduction des frais de déplacement, ainsi que l'évolution des grands postes de dépenses comme la formation, la santé et l'action sociale. Dernier point et non des moindres, les retombées financières de la réforme III de l'imposition des entreprises sur le budget cantonal doivent être intégrées à la réflexion globale.

Dans une telle situation, alors qu'il n'existe aucun chiffre arrêté quant aux évolutions à venir, la directrice des finances Beatrice Simon estime qu'il est trop tôt pour prendre des décisions de fond en

matière de politique fiscale ou de politique des dépenses. La Direction des finances ne prendra donc pas position pour le moment sur les répercussions éventuelles de la décision de la BNS sur les finances cantonales.

La réserve de la Direction des finances correspond à l'attitude adoptée en janvier 2014 lorsque la BNS avait annoncé que sur la base de son résultat 2013 elle renoncerait à une distribution du bénéfice. Le Conseil-exécutif continuera à suivre l'évolution au sein de la BNS et de nombreux autres postes du budget cantonal et s'exprimera à ce sujet dans le budget 2016 et le plan mission-financement 2017-2019, qui seront rendus publics en août prochain.

Appel d'urgenceTél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants

Nouvelles de l'administration

Nouvelle loi sur les caisses de pension bernoises : Reconnaissance de dette du canton en baisse grâce aux bons rendements

15 janvier 2015 – Communiqué de presse; de la Direction des finances et de la Direction de l'instruction publique

La recapitalisation de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) coûtera au canton 400 à 500 millions de francs de moins que prévu. Cela est dû aux bons rendements réalisés durant l'exercice 2014 par les deux caisses : selon les premiers chiffres provisoires, non révisés, ils approchent 9%. Le taux de couverture au 31 décembre 2014 s'établit ainsi à 88% environ pour la CPB et à 86% environ pour la CACEB. Ces résultats auront un impact positif entre autres sur la participation financière du canton de Berne à la recapitalisation des caisses de pension. Selon la loi sur les caisses de pension acceptée par le peuple bernois en mai 2014, le canton établit en faveur des caisses une reconnaissance de dette correspondant au déficit de couverture des engagements envers les bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2014. Au vu des comptes annuels provisoires de la CPB et de la CACEB, le montant de cette reconnaissance de dette oscille entre 620 et 720 millions de francs. Le message en vue de la votation, qui reposait sur les chiffres à fin 2013, estimait la reconnaissance de dette à 1,1 milliard de francs.

Le 18 mai 2014, le corps électoral bernois a approuvé le projet principal de nouvelle loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC). La loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Elle prévoit le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations ainsi que l'assainissement des deux caisses de pension, mettant ainsi en application les nouvelles dispositions fédérales sur le financement des caisses de pension de droit public. Selon la LCPC, le canton de Berne établit en faveur des caisses de pension une reconnaissance de dette correspondant au déficit de couverture des engagements envers les bénéficiaires de rentes, basé sur un taux d'intérêt technique de 3%. Le montant de la reconnaissance de dette est calculé en fonction de la situation financière au 31 décembre 2014. La dette est porteuse d'intérêts et le canton dispose de 40 ans pour l'amortir. Le reste de l'insuffisance de couverture doit être comblé dans un délai de 20 ans par des cotisations de financement versées, en plus des cotisations ordinaires, par les assurés actifs et les employeurs.

Insuffisances de couverture réduites grâce aux bons rendements de 2014

Grâce à l'évolution positive des marchés financiers, la situation financière de la CPB et de la CACEB s'est nettement améliorée au cours de l'exercice écoulé.

Selon les premiers chiffres provisoires, non révisés, le rendement de la CPB atteint le niveau élevé de 8,8% pour 2014. Le taux de couverture de la caisse passe ainsi de 83,4% fin 2013 à 87,6% et son insuffisance de couverture s'établit à 1,7 milliard de francs environ à fin 2014. La CACEB, dont le rendement atteint également 8,8%, voit son taux de couverture passer de 81,0% fin 2013 à 86,2% environ tandis que son insuffisance de couverture s'élève à 1,0 milliard de francs environ à fin 2014.

Reconnaissance de dette entre 620 et 720 millions de francs

Le rendement réjouissant des placements se répercute positivement aussi sur la participation financière du canton de Berne à la recapitalisation des deux caisses de pension. Le message en vue de la votation, qui reposait sur les chiffres à fin 2013, estimait la reconnaissance de dette à 1,1 milliard de francs. Or, selon les premiers chiffres provisoires, l'insuffisance de couverture des engagements envers les bénéficiaires de rente à fin 2014 oscille entre 220 et 270 millions à la CPB et entre 400 et 450 millions de francs à la CACEB. La reconnaissance de dette du canton devrait ainsi représenter entre 620 et 720 millions de francs, soit environ un tiers de moins que le montant avancé dans le message sur la base des chiffres de 2013. Les tranches d'amortissement et les intérêts dus par le canton aux caisses de pension seront donc également moins lourds. Avec la reconnaissance de dette et après la dissolution de réserves suite au relèvement de l'âge ordinaire de la retraite de 63 à 65 ans, le taux de couverture de la CPB au 1er janvier 2015 atteindra 94%, ce qui laisse une insuffisance de couverture de 800 millions de francs environ. A la CACEB, la comptabilisation de la reconnaissance de dette porte le taux de couverture à 92%, laissant une insuffisance de couverture de 600 millions de francs environ.

Pas de changement pour les cotisations de financement

A la fin août 2014, le Conseil-exécutif a fixé le niveau des cotisations de financement que les assurés actifs et les employeurs devront verser pour combler le déficit de couverture après comptabilisation de la reconnaissance de dette. Conformément aux propositions présentées par les caisses de pension bernoises, elles s'élèvent à 2,3% du traitement assuré à la CPB et à 4,25% à la CACEB. Ces cotisations sont prises en charge à 60% environ par les employeurs, le solde étant imputé aux assurés actifs. Malgré l'amélioration de la situation financière des caisses de pension, le niveau des cotisations de financement est maintenu. En effet, il faut garantir que les caisses bernoises pourront combler leur insuffisance de couverture dans le délai de 20 ans qui leur est imparti. Les plans de financement de la CPB et de

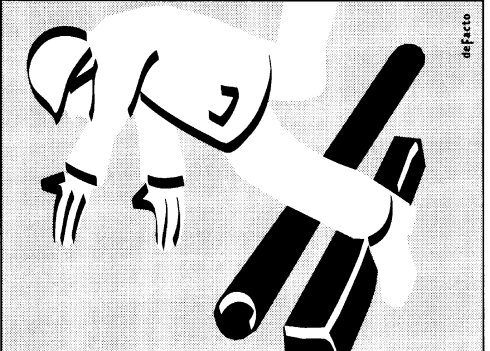
la CACEB ont été établis de façon à pouvoir atteindre systématiquement l'objectif d'une couverture à 100% d'ici à la fin 2034. Il n'est pas bon que les écarts à court terme par rapport à la voie tracée, par exemple des gains ou des pertes boursières, déclenchent immédiatement une adaptation des cotisations de financement.

Les deux caisses de pension réexaminent régulièrement leur plan de financement et informent chaque année le Conseil-exécutif de l'avancement de leur recapitalisation. Pour que les cotisations de financement puissent être adaptées, il faudrait une décision du Conseil-exécutif et l'approbation de l'autorité de surveillance dans le cadre des plans de financement.

Reconnaissance de dette fixée sur la base des comptes annuels révisés

Les chiffres dont il est fait état ici reposent sur des calculs provisoires effectués par les deux caisses de pension bernoises. Le montant de la reconnaissance de dette du canton sera fixé définitivement au printemps 2015, sur la base des comptes annuels révisés de la CPB et de la CACEB.

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00

 **samaritains**

«Offrez de l'espoir!»
D'aujourd'hui

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 30 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale 3002 Neuchâtel
Maison d'entraide Tél. 032 724 84 12, www.cbm.org
pour les aveugles Cécile 07 81 102033

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Culte dans les homes :

10h Mon Repos - 10h 45 Montagu

16h catéchisme 10H

16h30 - 17h30 culte de l'enfance (Cycle) à la Maison de paroisse.

Dimanche 25 janvier

10h Culte régional et œcuménique à Diesse dans le cadre de la semaine de prière pour l'Unité.

9h 35 Départ du parking devant la Coop du bus « Margrit » pour les non-motorisés.

18h30 Taizé à la Blanche-Eglise. Chants, piano, violoncelle, bougies, recueillement pour un moment de paix.

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2015, mais ouverte les samedis et dimanches

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 25. Januar

18.30 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Taizé-Feier zweisprachig. Mit Pfrin. Brigitte Affolter und Pfr. John Ebbutt (Worte), Stefan Affolter und Marc van Wijnkoop Lüthi (Musik).

Amtswochen

12. Januar bis 1. Februar: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 25 janvier

10h Culte à la paroisse réformée de Diesse avec la participation de l'Eglise catholique de La Neuveville

Semaine pour l'Unité des chrétiens

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 1er février

10h Messe à l'église paroissiale

Présentation du Seigneur au temple

Journée de l'apostolat des laïcs

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Célébrations de l'Unité

Dimanche 25 janvier, culte de l'Unité, 10h00 à Diesse, invitation à la Communauté catholique et participation du Choeur l'Arzillièrre

et participation du Choeur l'Arzillièrre

Dimanche 1 février

10h00, culte à Diesse animé par les catéchumènes de 11H, merci de venir les entourer.

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse. Si le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 25 janvier

Semaine de l'unité

Diesse, 10h. Culte régional à Diesse.

Transport à 9h40 vers l'église.

Dimanche 1er février

Diesse, 10h. Culte préparé par les 11èmes H du Plateau. Transport à 9h40 vers l'église.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

19h00 à 21h15 Heure de Joie (7eH - 10eH + familles)

7eH - 10eH années + familles Jeux et Sport 19h00

chez les Geiser (Rte de Neuchâtel 18) ou 20h00 à la

salle de sport (Collège)

Samedi

19h00 à 22h00 Groupe de jeunes

Mission goes short Term

Dimanche 25 janvier

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch — tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 24 janvier

9h30 L'Eglise à l'étude

10h30 Culte Claude Masson

Les Paroisses réformées de l'ancien District de La Neuveville - Paroisse catholique

Célébration de l'Unité avec le Choeur l'Arzillièrre Dimanche 25 janvier - 10h00 l'église de Diesse

A l'occasion de la semaine de l'Unité des chrétiens les communautés catholique et réformées se retrouvent pour une célébration commune. Manifester notre unité est d'autant plus important aujourd'hui. Venez nombreux pour partager un temps de joie, de reconnaissance, de prière et écouter le Choeur l'Arzillièrre.

Cordiale bienvenue à chacune et chacun !

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie

Week-end et jours fériés : 0842 24 24 24

Pendant la semaine : 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau,

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30. Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch — musee.laneuveville@bluewin.ch
ou Jura tourisme, tél : 032 751 49 49

CHŒUR MOSAÏQUE

Répétition vendredi 16 janvier à 20h à l'église catholique et participation à la messe du début de la semaine de l'Unité le dimanche 18 janvier; rendez-vous à 9h15. Pas de répétition le lundi 19 janvier. Répétitions les lundis 26 janvier et 2 février, Assemblée générale le 9 février, à 20h à la maison de paroisse protestante.

CAFÉ THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 23.01.2015 à 20h30 Patrick Cottet-Moine - humour
Dimanche 01.02.2015 à 17h00 Arpège - chorale classique
Vendredi 06.02.2015 à 20h30 BEC 2014 - Big Band NE
Vendredi 20.02.2015 à 20h30 AOC - rock funk jazz
Samedi 07.03.2015 à 20h30 Luciana Gabrielle Miguel
Vendredi 13.03.2015 à 20h30 Pierre-Do - jazz pop cabaret
Samedi 28.03.2015 à 20h30 Agnès Bihl - chanson française

